

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2055

13 juillet 2016

SOMMAIRE

Airfresh S.à r.l.	98605	Aurexia Luxembourg S.à r.l.	98612
Air Properties S.A.	98605	Beryl Shipping S.A.	98612
Akoya Management	98605	Best House Luxembourg	98613
Albatros Trading S.A.	98608	Binian S.A.	98617
AL GP II S.à r.l.	98605	BIPN S.A.	98618
AL GP II S.à r.l.	98605	Blackstar Capital Partners Sàrl	98617
Alpha Patrimoine S.A.	98603	BTB Holding Investments S.A.	98618
Altmunster Investment S.A.	98604	BTG Pactual Global Timberland Fund Mana- gement S.à r.l.	98618
Alzahid Mercuri Global S.A.	98604	Novalux Investment S.A.	98640
Amicorp Holding S.à r.l.	98608	Novalux Investment S.A.	98640
Andermatt Invest H30304 AG	98604	QIAM, Quality Investment Asset Management S.à r.l.	98608
Apostrophe Finance S.A.	98602	Rike S.à r.l./B.V.	98618
Arch S.A.	98602	Storpy S.A.	98602
ARGO CAPITAL PARTNERS Beteiligungs- gesellschaft I	98631	Tiffany Participations S.A.	98598
ARISTEA SICAV	98602	Twenty House S.à r.l.	98594
ARISTEA SICAV	98603	Winchester Square Holdings S.à.r.l.	98594
Arrow S.A.	98603	Winter95 S.A.	98594
Assaloca Management S.à r.l.	98608		

Winchester Square Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 78.513.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2016 que:

- Patrick Norris Clements a démissionné comme gérant avec effet au 30.04.2016
- Richard Greensmith, né le 22 juin 1973, demeurant professionnellement à GB- SL1 3 UH Slough, Berkshire, 103-105 Bath Road, a été élu aux fonctions de gérant avec effet au 30 avril 2016
- Giuseppe Pittari, né le 23 juillet 1975, demeurant professionnellement à L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, a été élu aux fonctions de gérant avec effet au 30 avril 2016

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Référence de publication: 2016106474/15.

(160078126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Winter95 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 130.789.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 28 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016 :

Administrateur de catégorie A

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Référence de publication: 2016106475/20.

(160077747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Twenty House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 190.749.

—
In the year two thousand and sixteen, on the twenty ninth day of April.

Before us, Maître Edouard Delosch, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- HB Reavis Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 156287, (the "Sole Partner");

here duly represented by Ben Broucher, residing professionally in 7 rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed.

The Sole Partner has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Partner holds fifteen thousand (15,000) shares representing the entire share capital of TWENTY House S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of

the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 190749, having a share capital of GBP 15,000.- (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 3337 of 11 November 2014;

II. That the Sole Partner will resolve on the following agenda:

Agenda

1. Modification of the power of signatures of the managers of the Company and of the rules concerning the meetings of the board of managers of the Company;
2. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company (the "Articles") to reflect the modification of the power of signature of the managers of the Company specified under item 1 above;
3. Subsequent amendment of article 9 of the Articles to reflect the modification of the rules concerning the meetings of the board of managers of the Company specified under item 1 above;
4. Appointment of Mr Sami Hajjem as "A Manager" of the Company and Mr Radovan Pistek as "B Manager" of the Company;
5. Miscellaneous.

III. That the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to modify the power of signatures of the managers of the Company providing that the Company should be henceforth validly bound vis-à-vis third parties by the joint signature of two A Managers and one B Manager and to modify the rules concerning the meetings of the board of managers of the Company.

Second resolution

The Sole Partner resolves to amend article 8 of the Articles to reflect the modification of the powers of the managers of the Company specified under resolution 1 above, as follows:

“ **Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of two class A managers together with one class B manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by a resolution of the board of managers or by power of attorney signed jointly by two A Managers and one B Manager.”

Third resolution

The Sole Partners resolves to amend article 9 of the Articles and to modify the rules concerning the meetings of the board of managers of the Company, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is two class A managers and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.”

Fourth resolution

The Sole Partner resolves to:

- appoint Mr Sami Hajjem, born on 7 December 1979 in Frankfurt am Main, Germany, with professional address at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager A of the Company with effect as of today and for an unlimited period;

- appoint Mr. Radovan Pistek, born on April 5, 1980 in Zilina, Slovak Republic, having his professional address at Karadzicova 12, 821 08 Bratislava, Slovak Republic, as Manager B of the Company with effect as of today and for an unlimited period;

- to authorize any one manager of the Company or any employee of TMF Luxembourg S.A. to do any and all acts and things that may be necessary to implement the above resolutions;

- to acknowledge that, as a consequence of the above appointments, the board of managers of the Company will be constituted as follows:

- a) Sami Hajjem, Manager A;
- b) Jacob Mudde, Manager A;
- c) Fabrice Mas, Manager A;
- d) Radovan Pistek, Manager B;
- e) Radim Rimanek, Manager B;

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Where of the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- HB Reavis Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156287, (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Ben Broucher, demeurant professionnellement à 7 rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte.

L'Associés Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient quinze mille (15,000) parts représentant la totalité du capital social de TWENTY House S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190749 et ayant un capital social de GBP 15.000.- (la «Société»). La Société a été constituée le 12 septembre 2014, suivant acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 3337 du 11 novembre 2014;

II. Que l'Associé Unique va délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification du pouvoir de signatures des gérants de la Société et des règles concernant les conseils de gérance de la Société;
 2. Modification de l'article 8 des statuts de la Société (les «Statuts»), pour refléter la modification concernant les pouvoirs de signature des gérants de la Société mentionnée dans le premier point ci-dessus;
 3. Modification de l'article 9 des Statuts, pour refléter la modification des règles concernant les conseils de gérance mentionnée dans le premier point ci-dessus;
 4. Nomination de Monsieur Sami Hajjem en tant que «Gérant de classe A» de la Société et de Monsieur Radovan Pistek en tant que «Gérant de classe B» de la Société;
 5. Divers.
- III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le pouvoir de signatures des gérants de la Société, de sorte que la Société est dorénavant engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Gérants A et d'un Gérant B et de modifier les règles concernant les conseils de gérance de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts, prenant en considération la modification concernant les pouvoirs de signature des gérants de la Société mentionnée dans le premier point ci-dessus, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective de deux gérants de classe A et d'un gérant de classe B, ou par la signature(s) de toute autre personne(s) à qui le pouvoir a été délégué pour des transactions spécifiques par une résolution du conseil de gérance ou par procuration signée conjointement par deux gérants A et un Gérant B.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9 des Statuts, prenant en considération la modification des règles concernant les conseils de gérance mentionnée dans le premier point ci-dessus, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une majorité de gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins deux gérants de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés, composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide:

- de nommer Monsieur Sami Hajjem, né le 7 décembre 1979 à Frankfort, Allemagne, avec adresse professionnelle située au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que Gérant de classe A de la Société avec effet à la date de signature du présent acte et pour une durée illimitée;

- de nommer Monsieur Radovan Pistek, né le 5 avril 1980 à Zilina, République Slovaque, ayant son adresse professionnelle à Karadzicova 12, 821 08 Bratislava, République Slovaque, en tant que Gérant de classe B de la Société avec effet à la date de signature du présent acte et pour une durée illimitée;

- d'autoriser n'importe quel gérant de la Société ou n'importe quel employé de TMF Luxembourg S.A. à effectuer en conséquence tous les actes qui s'avéreront nécessaires pour exécuter les résolutions ci-dessus;

- de reconnaître que, du fait des nominations mentionnées ci-dessus, le conseil de gérance de la Société sera constitué comme suit:

- a) Sami Hajjem, Gérant de classe A;
- b) Jacob Mudde, Gérant de classe A;
- c) Fabrice Mas, Gérant de classe A;
- d) Radovan Pistek, Gérant de classe B;
- e) Radim Rimaneck, Gérant de classe B;

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui lui seront facturés au titre du présent acte, sont évalués à la somme d'environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le Notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte rédigé et reçu à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/14165. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106421/214.

(160078405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Tiffany Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 205.946.

— STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-huit avril

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

ONT COMPARU

1.- Bourmicht Properties SA., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-8070 BERTRANGE, 5, Zone d'activités Bourmicht, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 189.822, et

2.- W-Gestion SARL., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 24 rue Astrid, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 182.348,

ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été

signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquelles comparantes ont, par leur représentant, requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «TIFFANY PARTICIPATIONS SA».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille (125.000.- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur cette ou ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un actionnaire unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque actionnaire aura un droit de vote pour toute décision à prendre en assemblée générale.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2016.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2017.

Exceptionnellement les premiers administrateurs délégués pourront être nommés par l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra dans l'acte de constitution.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1. Bourmicht Properties SA, prénommée	500 actions
2. W-Gestion SARL, prénommée,	750 actions
Total:	<u>1.250 actions</u>

Toutes les actions ont été souscrites par les actionnaires et libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille (125.000.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ mille 1.650,- EUR.

Décisions de l'assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un.
2. sont nommés administrateurs de la société:

Monsieur Jean FELL, administrateur de sociétés, né à Echternach, le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich,

Monsieur André WILWERT, administrateurs de sociétés, né à Luxembourg, le 24 février 1951 et demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 24 rue Astrid

Monsieur Fernand ZANEN, administrateurs de sociétés, né à Esch/Alzette le 22 septembre 1962 et demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, 5, Zone d'activités Bourmicht

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

COMSERV SARL, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er} et enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 195.591

4. Faisant usage de la faculté conféré dans les dispositions transitoires, l'Assemblée Générale nomme aux fonctions d'administrateurs délégués:

a.- Monsieur André WILWERT, administrateurs de sociétés, né à Luxembourg, le 24 février 1951 et demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 24 rue Astrid, lequel disposera de tous pouvoirs pour engager et représenter la Société par sa seule signature.

b.- Monsieur Fernand ZANEN, administrateurs de sociétés, né à Esch/Alzette le 22 septembre 1962 et demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, 5, Zone d'activités Bourmicht, lequel disposera de tous pouvoirs pour engager et représenter la Société par sa seule signature.

5. Le mandat des administrateurs, les administrateurs délégués et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2021.

6. Le siège social de la société est établi à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, états et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, DANIELLE KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 mai 2016. Relation GAC/2016/3490. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016106411/195.

(160078018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Storpy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 102.780.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016106362/10.

(160078579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Apostrophe Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 135.152.

HRT FIDALUX S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société APOSTROPHE FINANCE S.A., une Société Anonyme ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135.152 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 09 mai 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106560/12.

(160078784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Arch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 79.021.

Le bilan au 30 juin 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106561/10.

(160079060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

ARISTEA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 193.297.

Le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aristeia Sicav

Référence de publication: 2016106562/11.

(160078881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

ARISTEA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 193.297.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 29 avril 2016 («l'Assemblée Générale») a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Lorenzo Bombarda, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle 16 Berkeley Street, London W1J 8DZ - United Kingdom;
- Madame Margherita Balerna Bommartini, avec adresse professionnelle Via L. Zuccoli 19, CH-6900 Paradiso Lugano, Suisse;
- Monsieur Giacomo Mergoni, Administrateur, avec adresse professionnelle, 16 Berkeley Street, London W1J 8DZ - United Kingdom.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprise:

- Deloitte Audit S.à.r.l., réviseur d'entreprise, 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Pour Aristeia Sicav

Référence de publication: 2016106563/22.

(160078882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Arrow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 164.798.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016106564/19.

(160079343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Alpha Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7334 Heisdorf, 13, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 163.804.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège de la société réunie extraordinairement le 25 mars 2016 à 11 heures (l'«assemblée»)

Résolutions

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Stéphane Cathelin et de Monsieur Raphaël Delplanque des postes d'Administrateur qu'ils occupent au sein de la Société. [...]

2. Conformément aux dispositions de l'Article 7 des Statuts Coordonnés de la Société, l'Assemblée décide de nommer aux postes d' Administrateur:

- Mme Yaelle Deblire, née le 06 février 1980 à Malmédy (Belgique) et domiciliée 156, Rue du Koun à B-6717 Nobressart,
- Mr André Galvão Souto, né le 26 octobre 1973 à Coimbra (Portugal) et domicilié 2, Rue de l'Ouest à L-2273 Luxembourg

Leurs mandats prennent effet au 25 mars 2016, et ce, pour une durée de six ans, c'est-à-dire jusqu'au 24 mars 2022.

Référence de publication: 2016106552/19.

(160078691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Altmunster Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.260.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 décembre 2015

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Serge LIBENS, administrateur de sociétés, demeurant au 11, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg, Président et administrateur délégué
- Monsieur Edmond LIBENS, administrateur de sociétés, demeurant au 11, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg,
- Monsieur Max MAILLIET, avocat, 125, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016106553/19.

(160079341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Alzahid Mercuri Global S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 137.923.

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 28 avril 2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société ALZAHID MERCURI GLOBAL S.A., avec siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, dénoncé en date du 27 juillet 2009, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137923.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Pour extrait conforme

Me Tom KERSCHENMEYER

Le liquidateur

Référence de publication: 2016106554/15.

(160079040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Andermatt Invest H30304 AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 157.771.

Auszug aus dem Beschlusse des Verwaltungsrates vom 11. April 2016

1. Der Gesellschaft Sitz wird mit Wirkung vom 18. April 2016 von 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg auf 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg verlegt.

2. Die professionelle Anschrift der Verwaltungsratsmitglieder wird sich ebenfalls mit Wirkung vom 18. April 2016 ändern:

- Herr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, mit professioneller Anschrift 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Vorsitzender
- Herr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, mit professioneller Anschrift 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Herr Marc ALBERTUS, employé privé, mit professioneller Anschrift 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Luxembourg, den 11. Mai 2016.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Référence de publication: 2016106555/18.

(160079336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Air Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 179.427.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016106545/10.

(160078604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Airfresh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 184.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Pour compte de Airfresh Sarl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2016106547/12.

(160078700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Akoya Management, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 191.446.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31/03/2016

L'Assemblée adopte les résolutions suivantes:

1) Accepte la démission de CC AUDIT & CONSULT SA de son mandat de Commissaire aux Comptes.

2) Nomme en remplacement au poste de Commissaire aux Comptes la société MILIA AUDIT SARL, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B171.385, ayant son siège social au 283, route d'Arlon L-8011 STRASSEN et représentée par sa gérante Madame Ariane VANSIMPSEN, demeurant professionnellement au 283, route d'Arlon L-8011 STRASSEN. Son mandat débute ce jour et prendra fin lors de l'assemblée ordinaire de 2022.

Référence de publication: 2016106548/14.

(160078478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

AL GP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 179.989.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016106549/10.

(160078629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

AL GP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 179.989.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-eighth day of April.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AEW Europe Global Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 194.032, (the "Sole Shareholder").

hereby represented by Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg.

The above-mentioned power of attorney, signed by the appearing person and initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that the appearing party is the sole shareholder of AL GP II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 179.989, incorporated by a notarial deed on 29 August 2013 of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 23 October 2013 n° 2650 page 127.177, (the "Company"). The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended since incorporation.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company for a total amount of ten thousand Euros (EUR 10,000.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 22,500.-) by the creation and issue of four hundred (400) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each (the "New Shares").

Subscription and payment of the New Shares by contributions in kind.

2. To amend article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company, in order to reflect the above resolution.

The Sole Shareholder then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by for a total amount of ten thousand Euros (EUR 10,000.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 22,500.-) by the creation and issue of four hundred (400) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each through contribution in kind.

Subscription and payment:

The New Shares are subscribed as follows and paid up through contributions in kind (the "Contributions"):

all the 400 Shares are subscribed by AEWEurope Global Lux S.à r.l., prenamed, as represented, for a total amount of ten thousand Euros (EUR 10,000), which amount is paid up through a contribution in kind amounting to ten thousand Euros (EUR 10,000) and consisting of an uncontested and freely transferable claim;

The total contribution of an amount of ten thousand Euros (EUR 10,000) corresponding to the Contribution, is allocated to the share capital of the Company.

As it appears from a valuation report which will remain attached herewith, the sole manager of the Company has valued the Contribution at ten thousand Euros (EUR 10,000), such amount corresponding to at least the nominal value of the New Shares, and he declares that the claim is certain, due and payable.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of article 6 of the Articles, which shall now read as follows:

" 6.1. The share capital of the Company is twenty-two thousand five hundred euros (EUR 22,500.-), divided into nine hundred (900) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-huit avril.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

AEWEurope Global Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social situé 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500.-, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 194.032 ("l'Associé Unique"),

ici représentée par Flora Gibert, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Luxembourg.

Ladite procuration, signée par la comparante et paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que la partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée AL GP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.989, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, le 29 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") en date du 23 octobre 2013 n°2650 page 127.177, (la Société). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille euro (10.000,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), à vingt-deux mille cinq cent euros (22.500,- EUR), par la création et l'émission de quatre cents (400) nouvelles parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) (les "Nouvelles Parts Sociales").

Souscription et paiement pour les Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature.

2. Modification de l'article 6, alinéa premier, des statuts de la Société (les "Statuts"), afin de refléter la résolution ci-dessus.

L'Associé Unique a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille euros (10.000,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), à vingt-deux mille cinq cents euros (22.500,- EUR), par la création et l'émission de quatre cents (400) nouvelles parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par un apport en nature.

Souscription et Libération

les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et libérées intégralement par un apport en nature (l'«Apport») comme suit:

Les 400 Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par AEW Europe Global Lux S.à r.l., prénommée, telle que représentée, pour un montant total de dix mille euros (EUR 10.000.-) payé par un apport en nature s'élevant à dix mille euros (EUR 10.000.-) et consistant en un créance certaine, liquide et exigible, librement transférable.

L'intégralité de l'apport s'élevant à dix mille euros (EUR 10.000.-) est allouée au capital social de la Société.

Tel qu'il apparaît du rapport d'évaluation présenté au notaire, et qui demeurera annexé aux présentes, le gérant unique de la Société a évalué l'Apport à dix mille euros (EUR 10.000.-), selon le rapport d'évaluation, un tel montant correspondant au minimum à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales, et a déclaré que la créance est certaine liquide et exigible.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 6 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille cinq cent Euros (22.500,- EUR), représenté par neuf cents (900) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille trois cents euros (1.300,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 3 mai 2016. 1LAC / 2016 / 14442. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106550/125.

(160078630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Albatros Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 141.782.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 26 avril 2016 que les Administrateurs ont décidé de fixer le siège social de la société au no. 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016106551/14.

(160078469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Amicorp Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.864.

—
Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique tenue en date du 9 mai 2016.

Il résulte dudit procès-verbal que M. Matthijs Bogers a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet à la date de l'assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Pour: Amicorp Holding S.à r.l.

Représentée par Amicorp Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Représenté par M. Fabio Mastro Simone

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2016106525/17.

(160078840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

QIAM, Quality Investment Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Assaloca Management S.à r.l.).

Siège social: L-2240 Luxembourg, 34, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 161.288.

—
In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of April.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was convened an extraordinary general meeting of the shareholders of Assaloca Management S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 34, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B161.288, incorporated by a notarial deed of Maître Roger ARRENSDORFF, residing in Luxembourg, on 20 May 2011, published in the Mémorial

C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 1935, on 23 August 2011, not yet amended (the «Articles»),

The meeting was declared open in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at 4.00 p.m. (Luxembourg Time) and presided by Fabrizio Montanari, manager, with professional address in Switzerland (the «Chairman»).

The Chairman appointed as secretary Cécile Rechstein, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Secretary»).

The meeting elected as scrutineer Walter Panzeri, manager, with professional address in Switzerland (the «Scrutineer»).

The board of the meeting formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present at the meeting and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that one hundred percent (100%) of the share capital of the Company is represented at this meeting. The shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and consider being validly convened. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and vote on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the corporate name of the Company from Assaloca Management S.à r.l. to QIAM, QUALITY INVESTMENT ASSET MANAGEMENT S.à r.l.;

2. Subsequent amendment of article 1.2 of the Articles so as to be read as follows:

«The company exists under the name of «QIAM, QUALITY INVESTMENT ASSET MANAGEMENT S.à r.l.» (the «Company»);»;

3. Amendment of article 3 of the Articles regarding the object so as to be read as follows:

«**3.1.** The main object of the Company is the performance, within the meaning of the Directive 2011/61/EU on alternative investment fund managers (also referred to as the «AIFMD») and the Luxembourg transposition Law of 12 July 2013 (also referred to as the «2013 Law»), for QIA, QUALITY INVESTMENT ALLOCATION SICAV SIF SCA (the «AIF») which is governed by the law of 13 February 2007 on specialized investment funds, as amended from time to time (the «2007 Law»), of investment management functions (including portfolio management and risks management), administration functions, marketing functions and other activities related to the assets of such AIF. The Company shall carry out, inter alia, any activities connected with its status of general partner of the AIF which is established under the form of partnerships limited by shares.

3.2. The Company may provide the above mentioned management, administration and marketing services to the subsidiaries of the AIF managed by the Company, including domiciliation and administration support services.

3.3. The Company may also manage its own assets on an ancillary basis, carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the AIF's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

3.4. The Company may borrow in any kind or form.

3.5. The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of branches.

3.6. More generally, the Company may carry out any activities connected with the services it provides to AIF to the furthest extent permitted by the 2007 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

3.7. The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2007 Law and the 2013 Law.»; and

4. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

First resolution

The meeting resolves to approve the change of the corporate name of the Company from Assaloca Management S.à r.l. to QIAM, QUALITY INVESTMENT ASSET MANAGEMENT S.à r.l.

Second resolution

The meeting resolves to subsequently amend article 1.2 of the Articles so as to be read as follows:

«**1.2.** The Company exists under the name of QIAM, QUALITY INVESTMENT ASSET MANAGEMENT S.à r.l.» (the «Company»).

Third resolution

The meeting resolves to amend article 3 of the Articles regarding the object so as to be read as follows:

«**3.1.** The main object of the Company is the performance, within the meaning of the Directive 2011/61/EU on alternative investment fund managers (also referred to as the «AIFMD») and the Luxembourg transposition Law of 12 July 2013 (also referred to as the «2013 Law»), for QIA, QUALITY INVESTMENT ALLOCATION SICAV SIF SCA (the «AIF») which is governed by the law of 13 February 2007 on specialized investment funds, as amended from time to time (the «2007 Law»), of investment management functions (including portfolio management and risks management), administration functions, marketing functions and other activities related to the assets of such AIF. The Company shall carry out, inter alia, any activities connected with its status of general partner of the AIF which is established under the form of partnerships limited by shares.

3.2. The Company may provide the above mentioned management, administration and marketing services to the subsidiaries of the AIF managed by the Company, including domiciliation and administration support services.

3.3. The Company may also manage its own assets on an ancillary basis, carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the AIF's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

3.4. The Company may borrow in any kind or form.

3.5. The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/ or through the opening of branches.

3.6. More generally, the Company may carry out any activities connected with the services it provides to AIF to the furthest extent permitted by the 2007 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

3.7. The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2007 Law and the 2013 Law.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed and these minutes were signed by the members of the board and by the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le treizième jour du mois d'avril.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A été convoquée l'assemblée générale extraordinaire des associés d'Assaloca Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161.288, constituée selon acte notarié de Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, le 20 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 1935, le 23 août 2011, non encore modifiés (les «Statuts»),

L'assemblée est ouverte à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, à 16h00 (heure de Luxembourg) et est présidée par Fabrizio Montanari, gérant, ayant son adresse professionnelle en Suisse (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire, Cécile Rechstein, Avocate à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Secrétaire»).

L'assemblée élit comme scrutateur, Walter Panzeri, gérant, ayant son adresse professionnelle en Suisse (le «Scrutateur»).

Le bureau étant formé, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Les associés présents à l'assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignées sur une liste de présence qui, signée par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que cent pourcent (100%) du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et se considèrent

comme dûment convoqués. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de Assaloca Management S.à r.l. en QIAM, QUALITY INVESTMENT ASSET MANAGEMENT S.à r.l.;

2. Modification subséquente de l'article 1.2 des Statuts devant être lu comme suit:

«La Société adopte la dénomination de «QIAM, QUALITY INVESTMENT ASSET MANAGEMENT S.à r.l.» (la «Société»);»;

3. Modification de l'article 3 des Statuts concernant l'objet devant être lu comme suit:

« **3.1.** L'objet principal de la Société est l'exécution, au sens de la directive 2011/61/EU sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (également désignés sous le nom d'«AIFMD») et de la loi luxembourgeoise la transposant du 12 juillet 2013 (également désigné sous le nom de la «Loi de 2013»), pour QIA, QUALITY INVESTMENT ALLOCATION SICAV SIF SCA (l'«AIF») qui est régi par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi de 2007»), des fonctions de gestion d'investissement (en ce compris la gestion de portefeuille et la gestion des risques), des fonctions d'administration, des fonctions de commercialisation et toutes autres activités liées aux actifs de cet AIF. La Société effectuera, entre autres, toutes les activités liées à son statut d'associé-gérant-commandité de l'AIF qui est établi sous la forme d'une société en commandite par actions.

3.2. La Société peut fournir les services mentionnés ci-dessus de gestion, d'administration et de commercialisation aux filiales de l'AIF contrôlées par la Société, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

3.3. La Société peut également gérer ses propres actifs sur une base auxiliaire, effectuer toutes les activités considérées utiles pour l'accomplissement de son objet, en restant cependant dans les limitations déterminées par les documents constitutifs de l'AIF et les lois et les règlements applicables au Luxembourg.

3.4. La Société peut emprunter sous quelle que forme que ce soit.

3.5. La Société peut exécuter des activités autorisées en dehors du Luxembourg par le biais de la libre circulation des services et/ou par l'ouverture des succursales.

3.6. Plus généralement, la Société peut effectuer toutes les activités liées aux services qu'elle fournit à l'AIF comme autorisé par la Loi de 2007, la Loi de 2013 et toutes autres lois et règlements applicables.

3.7. La Société peut effectuer toutes les activités liées directement ou indirectement à, et/ou considérées utile et/ou nécessaire pour l'accomplissement de son objet, en restant, cependant, dans les limites déterminées et autorisées par les dispositions de la Loi de 2007 et la Loi de 2013.»; et

4. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver la modification de la dénomination sociale de la Société d'Assaloca Management S.à r.l. en QIAM, QUALITY INVESTMENT ASSET MANAGEMENT S.à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée décide par conséquent, de modifier l'article 1.2 des Statuts, devant être lu comme suit:

«La Société adopte la dénomination de «QIAM, QUALITY INVESTMENT ASSET MANAGEMENT S.à r.l.» (la «Société»);».

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts concernant l'objet devant être lu comme suit:

« **3.1.** L'objet principal de la Société est l'exécution, au sens de la directive 2011/61/EU sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (également désignée sous le nom d'«AIFMD») et de la loi luxembourgeoise la transposant du 12 juillet 2013 (également désignée sous le nom de la «Loi de 2013»), pour QIA, QUALITY INVESTMENT ALLOCATION SICAV SIF SCA (l'«AIF») qui est régi par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi de 2007»), des fonctions de gestion d'investissement (en ce compris la gestion de portefeuille et la gestion des risques), des fonctions d'administration, des fonctions de commercialisation et toutes autres activités liées aux actifs de cet AIF. La Société effectuera, entre autres, toutes les activités liées à son statut d'associé-gérant-commandité de l'AIF qui est établi sous la forme d'une société en commandite par actions.

3.2. La Société peut fournir les services mentionnés ci-dessus de gestion, d'administration et de commercialisation aux filiales de l'AIF contrôlées par la Société, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

3.3. La Société peut également gérer ses propres actifs sur une base auxiliaire, effectuer toutes les activités considérées utiles pour l'accomplissement de son objet, en restant cependant dans les limites déterminées par les documents constitutifs de l'AIF et les lois et règlements applicables au Luxembourg.

3.4. La Société peut emprunter sous quelle que forme que ce soit.

3.5. La Société peut exécuter des activités autorisées en dehors du Luxembourg par le biais de la libre circulation des services et/ou par l'ouverture des succursales.

3.6. Plus généralement, la Société peut effectuer toutes les activités liées aux services qu'elle fournit à l'AIF comme autorisé par la Loi de 2007, la Loi de 2013 et toutes autres lois et règlements applicables.

3.7. La Société peut effectuer toutes les activités liées directement ou indirectement à, et/ou considérées utile et/ou nécessaire pour l'accomplissement de son objet, en restant, cependant, dans les limites déterminées et autorisées par les dispositions de la Loi de 2007 et la Loi de 2013.»

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement neuf cents Euros (EUR 900.-).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée et ce procès verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte ait été faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, statut marital, lieu de résidence, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: MONTANARI, RECHSTEIN, PANZERI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12335. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106530/200.

(160078732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Aurexia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 197.317.

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales que la Société a racheté à FBA CONSEIL, société à responsabilité limitée 3000 (trois mille) parts sociales de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106531/11.

(160079221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Beryl Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Mertert, 52A, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 157.272.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates Abgehalten am 14. Januar 2016 um 13.30 Uhr

Der Verwaltungsrat beschließt, das Mandat des Depositors FIDUCIAIRE MOSELLAN Sarl., eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B120014 mit Sitz in L-5401 Ahn, 7, route du Vin, mit heutigem Datum aufzuheben.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2016106602/12.

(160079348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Best House Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries.

R.C.S. Luxembourg B 205.968.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le deux mai.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

PW FINANCES S.à r.l. société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg à la section B sous le numéro 108.412, ici valablement représentée par son gérant unique Monsieur Patrick WINANDY, promoteur, né à Luxembourg, le 13 décembre 1967, demeurant à L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries,

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il déclare constituer par le présente et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "BEST HOUSE LUXEMBOURG" (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu, qu'elles soient commerciales, financières mobilières ou immobilières, pour compte propre ou pour compte de tiers, ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

En général, la société peut procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, ou (ii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2017.
3. Exceptionnellement, le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires à tenir immédiatement après la constitution de la Société.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par le fondateur PW FINANCES S.à r.l., préqualifié.

Toutes les actions ont été libérées entièrement par le souscripteur moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-mentionné, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqué, déclare se réunir en assemblée générale extraordinaire et prend les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social est établie à L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Patrick WINANDY, promoteur, né à Luxembourg, le 13 décembre 1967, demeurant à L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries,

Monsieur Patrick KREINS, comptable, né à Luxembourg, le 22 décembre 1963, demeurant à L-4979 Fingig, 38, rue Nicolas Margue.,

PW FINANCES S.à r.l. société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg à la section B sous le numéro 108.412, représentée en application de l'article 51bis de la loi sur les sociétés commerciales par Monsieur Patrick WINANDY, promoteur, né à Luxembourg, le 13 décembre 1967, demeurant à L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries.

4. Kreins et Associés S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-4979 Fingig, 38, rue Nicolas Margue, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg à la section B sous le numéro 175.386, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.

5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Patrick WINANDY, promoteur, né à Luxembourg, le 13 décembre 1967, demeurant à L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries, comme président du conseil d'administration.

6. Les mandats des administrateurs, et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021.

98617

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 1.200,- EUR.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Patrick WINANDY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 mai 2016. Relation GAC/2016/3500. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016106603/227.

(160078680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Binian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 81.412.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 février 2016

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Suite au décès de Monsieur Derek RUXTON, l'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Gilbert KHAYAT demeurant professionnellement au L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains au poste d'administrateur, son mandat arrivera à échéance à l'assemblée générale à tenir en 2021.

2. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats suivants:

a. Madame Anne Caroline de Vaulchier, demeurant 4 Rue d'Alsace Lorraine à F-78530 BUC (France) au poste d'Administrateur et d'Administrateur délégué

b. Monsieur Patrick BELAICH demeurant, 1, Place Edouard Caparede CH-1205 Genève au poste d'Administrateur

Les mandats ainsi renouvelés arriveront à échéance à l'assemblée générale à tenir en 2021.

3. L'Assemblée constate le changement de dénomination social de son commissaire aux comptes de SICRIS S.A. en INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY COMPANY S.A. et décide renouveler son mandat qui arrivera à échéance à l'assemblée générale à tenir en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106604/22.

(160079280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Blackstar Capital Partners Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.611.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue le 2 mai 2016 entre:

- la société à responsabilité limitée de droit britannique BSC FINANCIAL GROUP LTD, avec siège social à UK-W1J 7NW London, 118 Piccadilly, Mayfair, inscrite au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 9182626, et

- la société à responsabilité limitée de droit de Hong Kong Blackstar Capital Group Limited, avec siège social à 20/F, Central Tower, 28 Queen's Road, Central, Hong Kong, inscrite au Registrar of Companies Hong Kong Special Administrative Region, sous le numéro 2317622,

que cette dernière est désormais l'unique détentrice des 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016106606/19.

(160079279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

BIPN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1a, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 170.044.

L'actionnaire et Administrateur Unique de la société souhaite informer toute personne intéressée que le siège social de la société se situe au 1 a rue du nord L-2229 Luxembourg (et non au numéro 1)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016106605/13.

(160078602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

BTB Holding Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 144.231.

EXTRAIT

La Société prend acte que l'adresse de Benedict J. Sciortino, Administrateur et Vice-Président, est la suivante:

- 12, Avenue des Spélugues, Fairmont Monte Carlo, Appartement 4105/4107, 98000 Monte Carlo (Monaco)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016106610/12.

(160079200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

BTG Pactual Global Timberland Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016106611/10.

(160079135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Rike S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 205.789.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twentieth day of April.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr. Badri Japaridze, born in Kutaisi, Georgia, on the twenty-eighth day of September nineteen hundred and seventy, residing at 33 Mazniashvili Street, Tbilisi, Georgia, married, (the "Shareholder 1");
2. Mr. Paata Gadzadze, born in Tbilisi, Georgia on the twenty-fourth day of October nineteen hundred and seventy, residing at 78 Chavchavadze Avenue, Block 3, Apartment 10, Tbilisi, Georgia, married, (the "Shareholder 2");
3. Mr. Zezva Tsiskarishvili, born in Tbilisi, Georgia on the twenty-sixth day of June nineteen hundred and seventy-two, residing at 111/5a Nikoladze Street, Tbilisi, Georgia, married, (the "Shareholder 3");
4. Mr. George Aslanikashvili, born in Tbilisi, Georgia on the fifth day of April nineteen hundred and seventy-four, residing at 77/38 III Dighomi District, Tbilisi, Georgia, married, (the "Shareholder 4");
5. Mr. Vano Baliashvili, born in Tbilisi, Georgia on the twenty-sixth day of August nineteen hundred and sixty-nine, residing at Bagebi, Block 3, Apartment 66, Tbilisi, Georgia, married, (the "Shareholder 5");
6. Ms. Nino Masurashvili, born in Tbilisi, Georgia on the seventh day of January nineteen hundred and seventy-five, residing at 49b Chavchavadze Avenue, Tbilisi, Georgia, married, (the "Shareholder 6");

7. Mr. David Khazaradze, born in Tbilisi, Georgia on the twenty-first day of June nineteen hundred and sixty, residing at 6/33 Paliashvili Street, Tbilisi, Georgia, married, (the "Shareholder 7");

8. Mr. Mamuka Khazaradze, born in Tbilisi, Georgia on the twenty-ninth day of December nineteen hundred and sixty-six, residing at 21/33 Mazniashvili Street, Tbilisi, Georgia, married, (the "Shareholder 8"); and

9. Mr. Vakhtang Butskhrikidze, born in Tbilisi, Georgia on the twenty-eighth day of September nineteen hundred and seventy, residing at 78 Chavchavadze Avenue, Block 3, Apartment 7, Tbilisi, Georgia, married, (the "Shareholder 9", and together with the Shareholder 1, the Shareholder 2, the Shareholder 3, the Shareholder 4, the Shareholder 5, the Shareholder 6, the Shareholder 7, the Shareholder 8, the "Shareholders"),

all duly represented by Peggy Simon, employee, having her professional address at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of nine (9) powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") holding all the issued shares representing the entire share capital of Rike S.à r.l./B.V. (formerly known as Rike B.V.), a private company with limited liability (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*), with corporate seat in Vaassen, the Netherlands, and office address at Oudegracht 202, 1811 CR Alkmaar, the Netherlands registered with the Trade Register under number 08082376 (the "Company").

II. That by a resolution of the management board of the Company validly adopted on 20 April 2016 and by a resolution of the Shareholders adopted on 20 April 2016, copies of which shall remain annexed to the present deed, the Company and its Shareholders resolved to transfer its central place of administration from the Netherlands to the city of Luxembourg with immediate effect without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the Netherlands to give effect to that resolution have been duly performed.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. transfer of the central place of administration of the Company from the Netherlands to the city of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name Rike S.à r.l. /B.V. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the central place of administration of the Company to the city of Luxembourg;

3. approval of the opening balance sheet of the Company;

4. amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above, with the Company having a share capital of eighteen thousand United States dollars (USD 18,000.00) divided into forty thousand (40,000) shares having a nominal value of forty-five United States dollars cents (USD 0.45) each;

5. to acknowledge the dismissal, effective as of today, of the sole managing director of the Company and to grant it full discharge for the performance of its duties as the sole managing director of the Company;

6. appointment of two (2) members of the board of the Company for an unlimited duration and effective as of today; and

7. establishment of the central place of administration of the Company at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record that:

First resolution

The Shareholders resolve to transfer the central place of administration of the Company from the Netherlands to the city of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Shareholders further declare that all formalities required under the laws of the Netherlands to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Shareholders resolve that the Company adopts the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name Rike S.à r.l./B.V., accepts the Luxembourg nationality and shall, as from the date of the present deed, be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Shareholders approve the opening balance sheet of the Company dated on 20 April 2016 for accounting purposes, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Fourth resolution

As a result of the before going resolutions, the Shareholders resolve to amend and completely restate the articles of association of the Company (the "Articles") so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated Articles shall read as follows:

Definitions:

"Articles" means these articles of association;

"Act" means the Luxembourg Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

"Company" means the Dutch private company with limited liability whose internal organisation is governed by these articles of association, the DCC, and, insofar applicable, by the Act;

"DCC" means the Dutch Civil Code (Burgerlijk Wetboek);

"General Meeting of Shareholders" means the corporate body made up of a single shareholder or more shareholders or, if applicable, a meeting of shareholders and persons entitled to attend meetings (or their representatives);

"Management Board" and the Company's management board;

"Managers" means the members of the Management Board;

Title I. Denomination, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. The Company is a private limited liability company and bears the name of:

"Rike S.à r.l./B.V."

Art. 2. Statutory seat and central administration. The Company has its statutory seat in Vaassen, the Netherlands.

The central administration and place of effective management of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The central administration and place of effective management of the Company may be transferred to another address within the municipality of Luxembourg, by resolutions of the Management Board.

The central administration and place of effective management of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by resolutions of the General Meeting of Shareholders.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organisations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to perform for itself or for the account of third parties all transactions relating to real property, and all financial or portfolio management transactions;

- to establish companies or organisations, to acquire holdings in them, by way of contribution, acquisition, merger or by any other way whatsoever;

- to engage in or participate, as lender or as borrower, in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to grant security interests, for itself or for the account of third parties, including companies of the group to which it belongs;

- to lend money in any form whatsoever to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, to obtain or grant any form of credit facility;

- to borrow under any forms, terms and conditions, and, in particular, to issue bonds or certificates, whether convertible or not, of any kind; and

- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or organisations in which it directly or indirectly has a holding, or for the account of third parties.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all commercial or financial transactions, as well as all transactions relating to real or personal property.

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector without the requisite authorisation.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

1. The share capital of the Company is represented by shares, with a nominal value of forty-five United States dollars cents (USD 0.45) each.

2. The share capital is set at eighteen thousand United States dollars (USD 18,000) represented by forty thousand (40,000) shares, having a nominal value of forty-five United States dollars cents (USD 0.45) each, fully paid-up.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account is at the free disposal of the shareholder(s), with due observance of the provisions of article 19 of the Articles. Said amount may be used, in particular, to provide for the

payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

3. All shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be increased or decreased at any time by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The issue of shares shall take place at the times and under the conditions to be determined by the General Meeting of Shareholders.

In the event of an issue of new shares, each shareholder shall have a pre-emption right to acquire new shares in proportion to the aggregate nominal amount of his shares. There shall be no pre-emption rights in respect of shares issued to employees of the Company or of a group company.

Pre-emption rights may at any time be limited or excluded in relation to a particular issue, by a resolution passed by the General Meeting of Shareholders. The provisions of the DCC shall be applicable to the issuance with pre-emption rights.

Art. 7. Shareholders' rights to distributions. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.

Art. 8. Indivisibility of shares. Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfer of shares.

1. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting, representing at least three quarters of the share capital.

2. Transfer of a share or the vesting or transfer of a limited right thereon requires a deed which deed shall mention those involved as parties. This deed shall have to be executed before a civil-law notary officiated in the Netherlands.

3. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting and representing at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in the case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. Redemption of shares.

1. The Company will be authorized to purchase fully paid shares in its capital subject to strict compliance with the provisions of the Act and the DCC, whether or not at its own expense for no consideration.

2. The Company will not be authorized to purchase fully paid shares in its capital at its own expense for valuable consideration, if the net assets less the purchase price is smaller than the reserves which must be maintained under the DCC or the Articles or if the Management Board knows or reasonably should know that the Company after the acquisition will not be able to keep up paying its debts which are due.

3. The General Meeting of Shareholders may resolve to reduce the issued share capital by cancelling shares or by reducing the nominal amount of the shares through an amendment to the Articles. The provisions of the DCC and of the Act regarding capital reduction shall be applicable accordingly.

4. The resolution to reduce the Company's issued capital shall be taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital.

5. The resolution to reduce the Company's issued capital shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

Title III. Management

Art. 11. Management.

1. The Company will be managed by a Management Board, consisting of one or more Managers, the majority of whom shall be professionally resident in the Grand-Duchy of Luxembourg. The Manager(s) need not be shareholder(s) of the Company.

2. In case there is only one Manager, this sole Manager has all the powers of the Management Board.

3. The remuneration of the Manager(s) shall be determined, by resolution of the General Meeting of Shareholders adopted on a simple majority of the votes cast. The remuneration of the Manager(s) can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

4. The General Meeting of Shareholders, may, at any time remove and replace any Manager.

5. Decisions of the Managers are taken by meeting of the Management Board.

6. The Management Board shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside over all meetings of the Management Board. In case of absence of the chairman, the Management Board shall be chaired by one of the Managers present and appointed for that purpose. The Management

Board may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Management Board or for such other matter as may be specified by the Management Board.

7. The Management Board shall meet when convened by one or more Managers.

8. Notice of any meeting of the Management Board shall be given to all Managers at least three (3) days in advance of the time set for such meeting, except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting. Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

9. Convening notices can be given to each Manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent of each Manager transmitted in writing, by facsimile, telegram, email, or by any other suitable means of communication. Any Manager attending a meeting of the board of Managers shall be deemed validly convened.

10. The meeting will be duly held without prior notice if all the Managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the Management Board.

11. The meetings of the Management Board shall be held at the office address of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as the Management Board may from time to time determine. Meetings of the Management Board shall not be held outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

12. Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, another Manager as his proxy.

A Manager may represent more than one Manager.

13. The Managers may participate in a Management Board meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the Managers shall never attend the meeting while being located in the same jurisdiction (other than the Grand Duchy of Luxembourg). Participation in a meeting of the Management Board by these means is deemed equivalent to participation in person at this meeting.

14. Votes may also be cast by facsimile, telegram, email or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

15. The Management Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

16. Decisions of the Management Board are adopted by a majority of the Managers participating at the meeting or duly represented thereat, unless no decision can be taken because the majority cannot be reached as a result of one or more Managers having a conflict of interest with the Company, as referred to in article 14.

17. The deliberations of the Management Board shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the Managers who attended the meeting. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by at least two Managers, unless the Company is managed by a sole Manager.

18. The Management Board may also adopt written resolutions, provided that these resolutions are approved unanimously.

Resolutions in writing approved unanimously and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Management Board. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email or any other suitable telecommunication means.

19. In the event of any vacancies, or the absence of a Manager, the remaining Manager(s) will be charged with the management of the Company. In the event all positions in the Management Board are vacant or the absence of all Managers or of the sole Manager, the Company shall temporarily be managed by a person to be appointed for that purpose by the General Meeting of Shareholders.

Art. 12. Powers of the Managers. All powers not expressly reserved by the DCC and the Act or the Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Management Board.

Art. 13. Representation of the Company. In dealing with third parties, the Company is validly represented, in all circumstances, by the Management Board of the Company or by the joint signature of two Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been delegated.

Art. 14. Conflicts of interest.

1. In the event that any Manager or officer of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Manager or officer shall make known to the Management Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and any such Manager or officer's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting of Shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

2. The relevant Manager(s) shall, in the event of a direct or indirect personal conflict of interests between the Company and one or more of its Managers, not participate in the discussions and decision making regarding the relevant matter.

3. If no resolution can be adopted by the Management Board as a result of a direct or indirect personal conflict of interests between the Company and the sole Manager or all of its Managers, then the Management Board shall still be authorised to adopt the resolution, provided that the General Meeting of Shareholders shall be notified thereof.

Art. 15. Sub-Delegation and agent of the Managers. The Management Board or the sole Manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or Manager(s) of the Company.

The Management Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

Art. 16. Remuneration of the Managers. The remuneration of the Managers is determined by the General Meeting of Shareholders.

Art. 17. Liabilities of the Managers. The Manager(s) do not by reason of his or her or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him or her or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable legal provisions.

Title IV. General meetings of Shareholders

Art. 18. Powers of General Meetings of Shareholder(s). Each shareholder (one or more shareholders) has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the general meeting.

Each shareholder may procure his or her or its representation at any general meeting by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. However, resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the relevant legal provisions.

Resolutions of the General Meeting can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with the draft resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. Such resolutions passed in writing and signed by all the shareholders, in one or several counterparts, shall have the same force and effect as resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the General Meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

The General Meetings of Shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as the Management Board may from time to time determine. General Meetings of Shareholder(s) shall not be held outside the Grand- Duchy of Luxembourg.

Title V. Business year, Balance sheet

Art. 19. Business year. The Company's financial year runs from the first day of January up to and including the thirty-first day of December of each year.

Annually as at the last day of each financial year the Management Board shall prepare the Company's financial statement (consisting of an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and profit and loss account with explanatory notes thereto) within five months of the end of each financial year and it shall deposit the accounts at the Company's offices for inspection by the shareholders.

The annual accounts will be signed by all Managers; if any signature should be lacking, this fact and the reasons therefore will be indicated in the annual accounts.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and distribution of the profits.

1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits.

2. Out of the net profits earned in a financial year, an amount of five percent (5%) of the net profits shall be added to a statutory reserve of the Company, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

3. The allocation of profits remaining after application of Article 20 paragraph 2 may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company, by resolution of the General Meeting of Shareholders. The General Meeting of Shareholders is authorised to determine the destination of net profits and to determine

the distributions, to the extent the net assets exceed the reserves which must be maintained under the law or these articles of association.

4. A resolution of the General Meeting of Shareholders to serve a distribution does not have effect as long as the Management Board has not granted its approval. The Management Board refuses its approval solely if it knows or reasonably should know that the Company after the distribution will not be able to keep up paying its debts that are due.

5. In addition, the Management Board may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Management Board, as the case maybe, showing that as at a date not older than two months prior to the decision of the Management Board, sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to unavailable reserves established in accordance with the Act, the DCC or the Articles.

Title VI. Winding-up, Liquidation

Art. 21. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 22. Liquidation and dissolution.

1. The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting of Shareholders. The resolution to dissolve the Company shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. When a proposal to dissolve the Company is to be made at a General Meeting of Shareholders, this must be stated in the notice of such meeting.

2. If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders, the Managers shall become liquidators of the dissolved Company's assets. The General Meeting of Shareholders may decide to appoint other persons as liquidators.

3. During liquidation, the provisions of these Articles shall remain in force to the extent possible.

4. The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.

5. In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Act and the DCC.

Art. 23. Amendment of the articles of association. The General Meeting of Shareholders may resolve to amend these Articles by a resolution adopted with a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital. The resolution to amend these Articles shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. The amendment to the Articles shall require a deed executed for that purpose before a Dutch civil-law notary. When a proposal to amend these Articles is to be made at a General Meeting of Shareholders, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's principal office for inspection by the Shareholders, until the conclusion of the meeting.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to acknowledge the dismissal, effective as of today, of the sole managing director of the Company, BK Corporate International B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), with corporate seat in Amsterdam, the Netherlands, and office address at Oudegracht 202, 1811 CR Alkmaar, the Netherlands, registered with the Trade Register under number 34158682, and to grant full discharge for the performance of his duties as sole managing director of the Company.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to appoint the following persons as members of the board of the Company with effect as of today and for unlimited duration:

- Mr. Christophe Cahuzac, company director, born in Saint Mard, Belgium, on October 26, 1972, professionally residing at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg; and

- Mr. Marek Domagała, company director, born in Ostrow Wielkopolski, Poland, on April 17 1972, professionally residing at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to establish the central place of administration of the Company at 1 Côte d'Eich L-1450, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing and intervening parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

En l'année deux mille seize, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Badri Japaridze, né le 28 septembre 1970 à Kutaisi, Géorgie, résidant au Mazniashvili Street, Tbilisi, Géorgie, marié (l'Associé 1);

2. Paata Gadzadze, né le 24 octobre 1970 à Tbilisi, Géorgie, résidant au 78 Chavchavadze Avenue, Block 3, Apartment 10, Tbilisi, Géorgie, marié (l'Associé 2);

3. Zezva Tsiskarishvili, né le 26 juin 1972 à Tbilisi, Géorgie, résidant au 111/5a Nikoladze Street, Tbilisi, Géorgie, marié (l'Associé 3);

4. George Aslanikashvili, né le 5 avril 1974 à Tbilisi, Géorgie, résidant au 77/38 III Dighomi District, Tbilisi, Géorgie, marié (l'Associé 4);

5. Vano Baliashvili, né le 26 août 1969 à Tbilisi, Géorgie, résidant au Bagebi, Block 3, Apartment 66, Tbilisi, Géorgie, marié (l'Associé 5);

6. Nino Masurashvili, née le 7 janvier 1975 à Tbilisi, Géorgie, résidant au 49b Chavchavadze Avenue, Tbilisi, Géorgie, marié, (l'Associé 6");

7. David Khazaradze, né le 21 juin 1960 à Tbilisi, Georgia, résidant au 6/33 Paliashvili Street, Tbilisi, Géorgie, marié (l'Associé 7);

8. Mamuka Khazaradze, né le 29 décembre 1966 à Tbilisi, Géorgie, résidant au 21/33 Mazniashvili Street, Tbilisi, Géorgie, marié (l'Associé 8); et

9. Vakhtang Butskhrikidze, né le 28 septembre 1970 à Tbilisi, Géorgie, résidant au 78 Chavchavadze Avenue, Block 3, Apartment 7, Tbilisi, Géorgie, marié (l'Associé 9, et ensemble avec l'Associé 1, l'Associé 2, l'Associé 3, l'Associé 4, l'Associé 5, l'Associé 6, l'Associé 7, l'Associé 8, les Associés),

dûment représentés par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu de neuf (9) procurations délivrées sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les parties comparantes sont les Associés de Rike S.à r.l./B.V. (anciennement Rike B.V.), une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), dont le siège social est sis à Vaassen, Pays-Bas, et possédant des bureaux à Oudegracht 202, 1811 CR Alkmaar, Pays-Bas, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 08082376 (la Société),

II. Par une résolution du Conseil de Gérance de la Société adoptée en bonne et due forme le 20 avril 2016 et par une résolution des associés adoptée le 20 avril 2016, dont des copies seront jointes au présent acte, la Société et ses Associés ont décidé de transférer son administration centrale des Pays-Bas vers la ville de Luxembourg avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais, au contraire, de telle sorte qu'il existe une continuation sociale et juridique totale. Toutes les formalités imposées par le droit du Pays-Bas afin de donner effet à cette résolution ont été dûment remplies.

L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

1. le transfert de l'administration centrale de la Société des Pays-Bas vers la ville de Luxembourg avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais, au contraire, de telle sorte qu'il existe une continuation sociale et juridique totale;

2. l'adoption de la forme juridique de société à responsabilité limitée par la Société sous le nom de Rike S.à r.l./B.V. et l'acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de l'administration centrale de la Société vers la ville de Luxembourg;

3. l'approbation du bilan d'ouverture de la Société;

4. l'amendement et la mise à jour complète des statuts de la Société de manière à ce qu'ils soient conformes au droit du Luxembourg, du fait de l'acceptation, par la Société, de la nationalité luxembourgeoise tel que spécifié dans le point 2 ci-dessus, ainsi que la fixation du capital social de la société à dix-huit mille dollars américains (18.000 USD) divisé en quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-cinq centimes de dollars américains (0,45 USD) chacune;

5. l'annonce de la révocation, effective ce jour, du seul et unique directeur général de la Société et la décharge intégrale de l'exécution de ses obligations en sa qualité de seul et unique directeur général de la Société;

6. la nomination effective ce jour de deux (2) membres du Conseil de Gérance de la Société pour une durée illimitée; et

7. l'établissement de l'administration centrale de la Société au 1, Côte d'Eisch, L-1450 Luxembourg.

De ce fait, les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les Associés décident de transférer l'administration centrale de la Société des Pays-Bas vers la ville de Luxembourg avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais, au contraire, de telle sorte qu'il existe une continuation sociale et juridique totale. Les Associés déclarent également que toutes les formalités imposées par le droit du Pays-Bas afin de donner effet à ce transfert ont été dûment remplies.

Deuxième résolution

Les Associés décident que la Société adopte la forme juridique de société à responsabilité limitée sous le nom de Rike S.à r.l./B.V., accepte la nationalité luxembourgeoise et la soumet au droit du Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date du présent acte.

Troisième résolution

Les Associés approuvent le bilan d'ouverture de la Société en date du 20 avril 2016 pour des raisons comptables, dont une copie sera jointe au présent acte.

Quatrième résolution

Du fait des résolutions précédentes, les Associés décident d'amender et de totalement mettre à jour les statuts de la Société (les Statuts) de manière à ce qu'ils soient conformes au droit du Luxembourg.

Les Statuts mis à jour seront les suivants:

Définitions:

«Statuts» désigne les présents statuts;

«Loi» désigne la Loi du Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée;

«Société» désigne la société à responsabilité limitée hollandaise dont l'organisation interne est régie par les présents Statuts, par le CCN et, dans la mesure où elle s'applique, par la Loi;

«CCN» désigne le Code civil néerlandais (Burgerlijk Wetboek);

«Assemblée Générale des Associés» désigne la personne morale constituée d'un associé unique ou de plusieurs associés ou, si cela s'applique, d'une assemblée d'associés et de personnes autorisées à participer à ces assemblées (ou leurs représentants);

«Conseil de Gérance» désigne le conseil de gérance de la Société;

«Gérants» désigne les membres du Conseil de Gérance;

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. La Société est une société à responsabilité limitée dont la dénomination est:
«Rike S.à r.l./B.V.»

Art. 2. Siège social et Administration centrale. Le siège social de la Société est situé à Vaassen, aux Pays-Bas.

L'administration centrale et le centre de gestion principal de la Société sont situés dans la ville de Luxembourg, dans le Grand-Duché de Luxembourg.

L'administration centrale et le centre de gestion principal de la Société pourront être transférés à une autre adresse dans la ville de Luxembourg par résolution du Conseil de Gérance.

L'administration centrale et le centre de gestion principal de la Société pourront être transférés vers tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Assemblée Générale des Associés.

La Société pourra disposer de bureaux et de succursales à la fois au Grand- Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 3. Objets. Les objets de la Société sont l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés ou organisations, actuelles ou futures, dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société pourra également, dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, conclure les transactions suivantes:

- conclure, pour elle-même ou pour le compte de tierces parties, toutes les transactions liées à des biens immobiliers et toutes les transactions financières ou liées à la gestion de portefeuilles;

- créer des entreprises ou des organisations, acquérir des participations dans celles-ci, par voie d'apport, d'acquisition, de fusion ou de quelque autre manière que ce soit;

- effectuer ou participer, en qualité de prêteur ou d'emprunteur, à toute transaction de financement, consignation, prêt, nantissement, cautionnement ou dépôt, constituer des sûretés, pour elle-même ou pour le compte de tierces parties, y compris des sociétés du groupe auquel elle appartient;

- prêter des fonds, sous quelque forme que ce soit, à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, obtenir ou accorder toute forme de facilité de crédit;

- emprunter, sous quelque forme que ce soit et quelles que soient les conditions, et, notamment émettre des obligations ou des certificats, convertibles ou non et de quelque nature que ce soit; et

- réaliser des études et fournir des services techniques, juridiques, comptables, commerciaux et administratifs ou d'assistance à la gestion, pour le compte de sociétés ou d'organisations dans lesquelles elle possède, directement ou indirectement, une participation, ou pour le compte de tierces parties.

Plus généralement, dans les limites de ses objets, la Société peut effectuer toutes les transactions commerciales ou financières, ainsi que toutes les transactions liées à des biens mobiliers ou immobiliers.

Toutefois, il est convenu que la Société ne pourra pas effectuer de transaction qui pourrait l'amener à entreprendre toute activité pouvant être considérée comme une activité réglementée dans le secteur financier sans disposer de l'autorisation requise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

1. Le Capital Social de la Société est composé de parts sociales d'une valeur nominale de quarante-cinq centimes de dollars américains (0,45 USD) chacune.

2. Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars américains (18.000,00 USD) composé de quarante mille (40.000) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de quarante-cinq centimes de dollars américains (0,45 USD) chacune.

Outre le capital social, un compte «prime d'émission» est susceptible d'être créé sur lequel sera transférée toute prime versée au regard de toute part sociale au-delà de sa valeur. Le montant présent sur le compte «prime d'émission» est librement mis à la disposition du/des associé(s) dans le plus strict respect de l'article 19 des présents Statuts. Ledit montant pourra être utilisé, notamment, afin de régler toutes les parts sociales que la Société pourra racheter à son associé ou à ses associés, de compenser toute perte nette réalisée, d'effectuer des distributions à l'associé ou aux associés ou d'affecter des fonds à la réserve légale.

3. Toutes les parts sociales devront être enregistrées. Aucun certificat de dépôt ne sera émis.

Art. 6. Modifications du capital social. Le capital social pourra être augmenté ou réduit à tout moment par voie de résolution de l'Assemblée Générale des Associés délibérant selon la méthode requise pour la modification des Statuts.

L'émission des parts sociales interviendra aux dates et selon les conditions qui seront déterminées par l'Assemblée Générale des Associés.

En cas d'émission de nouvelles parts sociales, chaque associé disposera d'un droit de préemption en vue de l'acquisition de nouvelles parts sociales proportionnellement au montant nominal total de ses parts sociales. Il n'existera aucun droit de préemption au regard des parts sociales émises à des salariés de la Société ou d'une société du groupe.

Ces droits de préemption pourront, à tout moment, être limités ou exclus au regard d'une émission spécifique par voie de résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Associés. Les dispositions du CCN s'appliqueront à l'émission de tels droits de préemption.

Art. 7. Droits des Associés à des distributions. Chaque part sociale confère à son détenteur une fraction des actifs et des bénéfices de la Société directement proportionnelle au nombre de parts sociales émises.

Art. 8. Indivisibilité des parts sociales. Vis-à-vis de la Société, ses parts sociales sont indivisibles. Les codétenteurs doivent nommer une seule et unique personne afin qu'elle les représente vis-à-vis de la Société.

Art. 9. Transfert de parts sociales.

1. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre les associés. Entre vifs, elles ne pourront être cédées qu'à des nouveaux associés sous réserve de l'approbation de cette cession par les autres associés réunis en assemblée générale et représentant au moins les trois quarts du capital social.

2. La Cession d'une action ou l'acquisition ou le transfert d'un droit limité à son égard nécessite un acte dont les personnes impliquées seront les parties. Cet acte devra être signé par-devant un notaire officiant aux Pays-Bas.

3. En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé ne pourront être cédées qu'à des nouveaux associés sous réserve de l'approbation de cette cession par les autres associés réunis en assemblée générale et représentant au moins les trois quarts du capital social détenu par les associés survivants. Toutefois, cette approbation n'est pas nécessaire si ces parts sociales sont cédées à des parents, descendants ou à l'époux/épouse survivant.

Art. 10. Rachat de parts sociales.

1. La Société sera autorisée à racheter des parts sociales entièrement libérées de son capital sous réserve du strict respect des dispositions de la Loi et du CCN, que ce soit à ses frais sans contrepartie ou non.

2. La Société sera autorisée à racheter des parts sociales entièrement libérées de son capital à ses frais à titre onéreux, si le montant des actifs nets moins le prix d'achat est inférieur aux réserves qui doivent être maintenues aux termes du CCN ou des présents Statuts ou si le Conseil de Gérance sait ou devrait raisonnablement savoir qu'après ce rachat, la Société ne sera pas en mesure de continuer à rembourser ses dettes exigibles.

3. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider de réduire le capital social émis en annulant des parts sociales ou en réduisant leur valeur nominale par voie d'avenant aux présents Statuts. Les dispositions du CCN et de la Loi en matière de réduction du capital social s'appliqueront en conséquence.

4. La résolution visant à réduire le capital social émis de la Société sera adoptée à une majorité du nombre d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social émis de la Société.

5. La résolution visant à réduire le capital social émis de la Société nécessitera un acte qui sera signé à cet effet par-devant un notaire exerçant au Grand-Duché de Luxembourg.

Titre III. Gestion

Art. 11. Gestion.

1. La Société sera dirigée par un Conseil de Gérance composé d'un ou de plusieurs Gérants qui, en majorité, résideront à titre professionnel au Grand-Duché de Luxembourg. Les Gérants n'ont pas besoin d'être des associés de la Société.

2. Dans le cas d'un Gérant unique, celui-ci détiendra tous les pouvoirs du Conseil de Gérance.

3. La rémunération des Gérants sera déterminée par voie de résolution de l'Assemblée Générale des Associés adoptée à la majorité simple des voix exprimées. La rémunération des Gérants pourra être modifiée par voie de résolution adoptée selon la même condition de majorité.

4. L'Assemblée Générale des Associés pourra, à tout moment, révoquer et remplacer tout Gérant.

5. Les décisions des Gérants sont prises par le Conseil de Gérance lors de ses réunions.

6. Le Conseil de Gérance devra nommer, au sein de ses membres, un président qui, en cas d'égalité lors d'un vote, ne disposera pas de voix prépondérante. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, le Conseil de Gérance sera présidé par l'un des Gérants présent et nommé à cet effet. Le Conseil de Gérance pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui aura pour mission de conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance ou pour toute autre mission qui est susceptible de lui être confiée par le Conseil de Gérance.

7. Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un ou de plusieurs Gérants.

8. Une convocation de toute réunion du Conseil de Gérance sera remise à l'ensemble des Gérants au moins trois (3) jours avant la date de sa tenue, sauf en cas d'urgence dont la nature sera précisée dans le procès-verbal de la réunion. Cette convocation devra spécifier l'heure, la date et le lieu de la réunion et la nature générale de la question qui y sera abordée.

9. Des convocations pourront être remises à chacun des Gérants de vive voix, par écrit ou par fax, télégramme, courrier électronique ou tout autre moyen de communication approprié.

Il pourra être renoncé à la convocation avec l'accord de chacun des Gérants donné par écrit, par fax, télégramme, courrier électronique ou tout autre moyen de communication approprié. Tout Gérant présent à une réunion du Conseil de Gérance sera considéré comme ayant été dûment convoqué.

10. Une réunion sera dûment tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation ne sera nécessaire pour les réunions tenues à une heure, une date et un lieu spécifiés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

11. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg que le Conseil de Gérance pourra déterminer à tout moment. Les réunions du Conseil de Gérance ne pourront pas se tenir hors des frontières du Grand-Duché de Luxembourg.

12. Un Gérant pourra se faire représenter lors de toute réunion du Conseil de Gérance en nommant, par écrit ou par fax, télégramme, courrier électronique, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre Gérant comme son fondé de pouvoir.

Un Gérant peut être représenté par plusieurs Gérants.

13. Les Gérants pourront participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, vidéo conférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à tous les participants de s'entendre en même temps, dans la mesure où une majorité des Gérants ne devra jamais participer à une réunion tout en étant sur le même territoire (autre que le Grand-Duché de Luxembourg). La participation à une réunion du Conseil de Gérance par l'un de ces moyens sera considérée comme équivalant à une participation en personne à la réunion.

14. Des voix pourront également être exprimées par fax, télégramme, courrier électronique ou tout autre moyen de communication approprié dans la mesure où, dans ce dernier cas, le vote est confirmé par écrit.

15. Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer et agir que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

16. Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des Gérants participant à la réunion ou dûment représentés lors de celle-ci, sauf si aucune décision ne peut être prise parce que la majorité ne peut pas être atteinte du fait de l'existence d'un conflit d'intérêts de l'un des Gérants avec la Société comme évoqué dans l'article 14.

17. Les délibérations du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera signé par les Gérants ayant participé à la réunion. Toute transcription ou tout extrait d'un procès-verbal sera signée par au moins deux Gérants, sauf si la Société est dirigée par un seul et unique Gérant.

18. Le Conseil de Gérance pourra également adopter des résolutions écrites dans la mesure où elles sont adoptées à l'unanimité.

Des résolutions écrites adoptées à l'unanimité et signées par tous les Gérants auront le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans de tels cas de figure, des résolutions écrites peuvent soit être consignées dans un seul et unique document, soit dans plusieurs documents dont le contenu sera identique.

Des résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, télégramme, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

19. En cas de vacance, ou en l'absence d'un Gérant, les autres Gérants seront chargés de la gestion de la Société. Si tous les postes du Conseil de Gérance sont vacants ou en l'absence de tous les Gérants ou du Gérant unique, la Société sera temporairement gérée par une personne nommée à cet effet par l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés, par le CCN et la Loi ou par les présents Statuts, à l'Assemblée Générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la Société. Dans ses interactions avec des tierces parties, la Société est représentée en bonne et due forme et en toutes circonstances par son Conseil de Gérance ou par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué.

Art. 14. Conflits d'intérêts.

1. Si l'un des Gérants ou l'un des dirigeants de la Société possède un intérêt personnel et conflictuel dans toute transaction de la Société, ce Gérant ou ce dirigeant devra faire connaître ledit intérêt personnel et conflictuel au Conseil de Gérance et ne pourra pas étudier ou voter ladite transaction. De plus, cette transaction et l'intérêt dudit Gérant ou dudit dirigeant dans celle-ci devront être évoqués lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société suivante qui ratifiera la transaction en question.

2. Le Gérant en question ne pourra pas, en cas de conflit d'intérêts personnel direct ou indirect entre la Société et un ou plusieurs de ses Gérants, participer aux discussions et au processus décisionnel entourant cette question.

3. Si aucune résolution ne peut être adoptée par le Conseil de Gérance du fait d'un conflit d'intérêts personnel direct ou indirect entre la Société et le Gérant unique ou l'ensemble des Gérants, alors le Conseil de Gérance sera autorisé à adopter la résolution dans la mesure où l'Assemblée Générale des Associés en est avertie.

Art. 15. Subdélégation et mandataire des Gérants. Le Conseil de Gérance ou le Gérant unique (le cas échéant) peut, à tout moment, subdéléguer ses pouvoirs dans le cadre de missions spécifiques à un ou plusieurs mandataires spéciaux qui n'ont pas besoin d'être des Associés ou des Gérants de la Société.

Le Conseil de Gérance déterminera les pouvoirs, les missions et la rémunération (le cas échéant) de ses mandataires, la durée de la représentation et toute autre condition applicable à leur mandat.

Art. 16. Rémunération des Gérants. La rémunération des Gérants est fixée par l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 17. Responsabilité des Gérants. Du fait de leur fonction, les Gérants ne contractent aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les présents Statuts et les dispositions légales applicables.

Titre IV. Assemblées Générales des Associés

Art. 18. Pouvoirs des Assemblées Générales des Associés. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à une voix lors d'une assemblée générale.

Chaque Associé pourra être représenté lors de toute assemblée générale par un pouvoir accordé à un fondé de pouvoir qui n'aura pas besoin d'être un associé, dans la mesure où ce pouvoir est donné par écrit et peut être transmis par fax, courrier électronique, télégramme ou tout autre moyen de communication écrit.

Les décisions collectives ne seront valablement prises que si elles sont adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social émis. Toutefois, des résolutions visant à modifier les Statuts, à déposer le bilan ou à liquider la Société ne pourront être adoptées qu'à la majorité du nombre d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis de la Société, sous réserve des dispositions légales pertinentes.

Dans la mesure où le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), leurs décisions pourront être prises par écrit par tous les associés, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés. Dans tous les cas, les projets de résolutions seront transmis à tous les associés qui devront les signer. Les résolutions adoptées par écrit et signées par tous les Associés, en un ou plusieurs exemplaires, auront la même force et le même effet que des résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des associés.

Dans les présents Statuts, toute référence à des résolutions de l'Assemblée Générale des Associés sera interprétée comme incluant la possibilité de résolutions écrites des associés, dans la mesure où le nombre total d'Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25) dans ce cas de figure.

Les Assemblées Générales des Associés se tiendront au siège de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg que le Conseil de Gérance pourra déterminer à tout moment. Les Assemblées Générales des Associés ne pourront pas se tenir hors des frontières du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre V. Exercice, Bilan

Art. 19. Exercice. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le dernier jour de l'exercice social, le Conseil de Gérance préparera les états financiers de la Société (composé d'un inventaire comprenant l'indication des valeurs des actifs et des passifs de la Société, le bilan et le compte de résultat ainsi que des notes explicatives à cet égard) dans un délai de cinq mois à compter de la fin de chaque exercice social et il déposera les comptes au siège de la Société afin que chaque associé puisse les inspecter.

Les comptes annuels seront signés par tous les Gérants; si une signature manque, ce fait et les raisons de cette absence seront indiqués dans les comptes annuels.

Chaque associé sera en droit d'inspecter les livres et archives de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan et le compte de résultat au siège de la Société.

Art. 20. Affectation et distribution des bénéfices.

1. Les bénéfices bruts de la Société figurant dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constitueront les bénéfices nets.

2. Il sera prélevé, sur les bénéfices nets d'un exercice social, un montant de cinq pour cent (5 %) qui sera affecté à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

3. L'affectation des bénéfices restant après application de l'Article 20 paragraphe 2 pourra être librement distribuée à chaque associé proportionnellement au nombre de parts sociales de la Société qu'il détient sur décision de l'Assemblée Générale des Associés. L'Assemblée Générale des Associés est autorisée à déterminer la destination des bénéfices nets et à fixer les distributions dans la mesure où le montant des actifs nets est supérieur aux réserves qui doivent être maintenues aux termes de la loi ou des présents Statuts.

4. Une résolution de l'Assemblée Générale des Associés visant à effectuer une distribution n'aura aucun effet tant que le Conseil de Gérance n'a pas donné son autorisation. Le Conseil de Gérance pourra refuser de donner son autorisation s'il sait ou devrait raisonnablement savoir qu'après cette distribution, la Société ne sera pas en mesure de continuer à rembourser ses dettes exigibles.

5. De plus, le Conseil de Gérance pourra décider de verser des dividendes intermédiaires sur la base d'un état des comptes qu'il aura préparé, le cas échéant, montrant que dans un délai ne pouvant pas dépasser deux mois avant la décision du Conseil de Gérance, des bénéfices suffisants seront disponibles en vue d'une distribution; sachant que le montant pouvant être ainsi distribué ne pourra pas être supérieur aux bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, majorés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais minorés des pertes reportées et des sommes qui seront affectées à la réserve légale créée conformément à la Loi, au CCN ou aux présents Statuts.

Titre VI. Dépôt de bilan, Liquidation

Art. 21. Causes de dépôt de bilan. La Société ne pourra pas déposer le bilan du fait du décès, de la suspension des droits civiques, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de tout associé. La Société pourra déposer le bilan à tout moment sur décision de l'Assemblée Générale des Associés délibérant selon la méthode requise pour la modification des Statuts.

Art. 22. Liquidation et dissolution.

1. La Société pourra être dissoute conformément à une résolution adoptée à cet effet par l'Assemblée Générale des Associés. La résolution visant à dissoudre la Société nécessitera un acte qui sera signé par-devant un notaire exerçant au Grand-Duché de Luxembourg. Lorsqu'une proposition de dissolution de la Société est faite lors d'une Assemblée Générale des Associés, elle devra être mentionnée dans la convocation de cette assemblée.

2. Si la Société est dissoute conformément à une résolution de l'Assemblée Générale des Associés, les Gérants seront les liquidateurs des actifs de la Société dissoute. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider de nommer d'autres personnes aux fonctions de liquidateurs.

3. Au cours de la liquidation, les dispositions des présents Statuts resteront en vigueur autant que possible.

4. Le solde restant après règlement des passifs de la Société dissoute sera versé aux Associés proportionnellement à la valeur nominale totale des parts sociales qu'ils détiennent.

5. En outre, la liquidation sera soumise aux dispositions correspondantes de la Loi et du CCN.

Art. 23. Modification des Statuts. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider de modifier les présents Statuts par voie de résolution adoptée à la majorité du nombre d'Associés détenant au moins trois quarts du capital social de la

Société. La résolution visant à modifier les présents Statuts nécessitera un acte et sera signée par-devant un notaire exerçant au Grand-Duché de Luxembourg. Les modifications des Statuts nécessiteront un acte signé à cet effet par-devant un notaire néerlandais. Si une proposition de modification des présents Statuts doit être faite lors d'une Assemblée Générale des Associés, la convocation devra le mentionner et une copie de cette proposition, y compris son texte, devra être déposée et mise à disposition au siège de la société afin de pouvoir être inspectée par les Associés jusqu'à la conclusion de l'assemblée.

Cinquième résolution

Les Associés décident de reconnaître la révocation, effective ce jour, du seul et unique directeur général de la Société, BK Corporate International B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), Oudegracht 202, 1811 CR Alkmaar, Pays-Bas, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 34158682 et de le décharger intégralement de la satisfaction de ses obligations en sa qualité de seul et unique directeur général de la Société.

Sixième résolution

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes aux fonctions de membres du Conseil de Gérance à compter de ce jour et pour une durée illimitée:

- Mr. Christophe Cahuzac, dirigeant de société, né à Saint Mard, Belgique le 26 octobre 1972, avec son adresse professionnelle au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg; et
- Mr. Marek Domagala, dirigeant de société, né à Ostrow Wielkopolski, Pologne, le 17 avril 1972, avec adresse professionnelle au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Septième résolution

Les Associés décident d'établir l'administration centrale de la Société au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Déclaration

La notaire soussignée qui parle et lit anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes par-devant elle, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une version française et qu'en cas de conflit entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

EN FOI DE QUOI, le présent acte a été rédigé à Echternach, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 avril 2016. Relation: GAC/2016/3216. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016102505/713.

(160073889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

ARGO CAPITAL PARTNERS Beteiligungsgesellschaft I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 205.798.

—
STATUTEN

Im Jahr zweitausendsechzehn, am einundzwanzigsten März,

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Sind erschienen:

1. Herr Joerg Kollmeier, geboren am 12. Februar 1967 in Bünde (Deutschland), wohnhaft in Chalchrain 12, CH-6315 Oberägeri, Schweiz;

und

2. Herr Harald Müller, geboren am 8. Dezember 1956 in Schwinge J/Fredenbeck (Deutschland), wohnhaft in Ul. Wilenska 42, PL-80-215 Gdansk, Polen;

Beide hier vertreten durch Bastian Bubel, geb. am 19. Februar 1982, mit Geschäftsanschrift in Westhafenplatz 1, 60323 Frankfurt am Main, aufgrund einer privatschriftlichen, am 15. März 2016 erteilten Vollmacht.

Die vorbezeichneten Vollmachten, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar „ne varietur“ errichtet wurden, bleiben der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr eingetragen zu werden.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie vorstehend erklärt, haben den unterzeichneten Notar ersucht, die nachfolgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die hiermit errichtet wird, zu beurkunden:

Kapitel I. - Form, Name, Gesellschaftssitz, Gesellschaftszwecke, Dauer

Art. 1. Form, Gesellschaftsname. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, (société à responsabilité limitée) unter dem Namen "ARGO CAPITAL PARTNERS Beteiligungsgesellschaft I" (nachfolgende die "Gesellschaft") errichtet, die den für eine solche Gesellschaftsform geltenden Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Form (nachfolgend das "Gesetz") sowie dieser Satzung (nachfolgend die "Satzung") unterliegt.

Art. 2. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft wird in Luxemburg Stadt errichtet. Der Geschäftsführer oder, falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, der Verwaltungsrat ist ermächtigt, den Sitz der Gesellschaft an eine andere Adresse innerhalb der Stadt Luxemburg zu verlegen.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung mit der für eine Satzungsänderung erforderlichen Mehrheit an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Sollte aus militärischen, politischen, wirtschaftlichen oder sozialen Gründen eine Situation eintreten oder für unmittelbar bevorstehend erachtet werden, die den üblichen Geschäftsgang der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde, kann der Sitz der Gesellschaft solange vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis sich die Situation normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkungen auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die vorübergehende Verlegung des Sitzes ins Ausland wird vom Geschäftsführer, oder, falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, vom Verwaltungsrat getroffen.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigstellen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 3. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten von Beteiligungen in jedweder Form an bestehenden oder zu gründenden in- und ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen.

Die Gesellschaft soll insbesondere als Komplementärin im mit der ARGO CAPITAL PARTNERS Investment I S.à r.l. zu gründenden (Spezial-) Kommanditgesellschaften fungieren und die Geschäftsführung in diesen (Spezial-)Kommanditgesellschaften übernehmen.

Allgemeiner kann die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszwecks alle rechtlich zulässigen kommerziellen oder finanziellen Transaktionen durchführen, einschließlich aller auf Immobilien oder bewegliches Vermögen bezogenen Transaktionen.

Die Gesellschaft tätigt keine Transaktionen, die dazu führen, dass ihre Tätigkeit als im Bereich des Finanzsektors regulierte Tätigkeit angesehen wird

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Stammkapital, Geschäftsanteile

Art. 5. Stammkapital. Das Stammkapital wird auf zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgesetzt und besteht aus zwölftausend fünfhundert (12.500) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,00).

Zusätzlich zum Stammkapital kann ein Premium-Konto eingerichtet werden, auf welches jede hinsichtlich eines Geschäftsanteils zusätzlich zu seinem Wert geleistete Zahlung übertragen wird. Der auf dem Premium-Konto befindliche Betrag kann verwendet werden zur Zahlung von Geschäftsanteilen, die die Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zurückkauft, zur Verrechnung gegen realisierte Nettoverluste, zur Zahlung von Ausschüttungen an die Gesellschafter in Dividendenform oder zur Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage.

Art. 6. Änderungen des Stammkapitals. Das Stammkapital kann jederzeit durch Entscheidung des Alleingeschafters (falls es nur einen Gesellschafter gibt) oder durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung in der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Art und Weise erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 7. Rechte der Gesellschafter auf Ausschüttungen. Jeder Geschäftsanteil gewährt seinen Inhaber im Verhältnis des Geschäftsanteils zur Anzahl aller ausgegebenen Geschäftsanteile, Beteiligung am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft.

Art. 8. Unteilbarkeit der Geschäftsanteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Geschäftsanteil nur ein Eigentümer zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bevollmächtigen.

Art. 9. Übertragung von Geschäftsanteilen. Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens dieses Alleingeschafters gehaltenen Geschäftsanteile frei übertragbar.

Existieren mehrere Gesellschafter, sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft nur unter Gesellschaftern frei übertragbar. An Nichtgesellschafter können sie unter Lebenden nur übertragen werden, wenn die anderen Gesellschafter einer solche

Übertragung mit einer Mehrheit von drei Vierteln (3/4) des Gesellschaftskapitals im Rahmen einer Gesellschafterversammlung zustimmen.

Im Todesfall können die Geschäftsanteile eines verstorbenen Gesellschafters nur mit der in einer Gesellschafterversammlung mit einer Mehrheit von drei Vierteln (3/4) des Gesellschaftskapitals erteilten Zustimmung auf einen neuen Gesellschafter übertragen werden. Ein solcher Gesellschafterbeschluss ist nicht erforderlich, wenn die Geschäftsanteile auf Eltern, Abkömmlinge oder den überlebenden Ehepartner übertragen werden.

Die Übertragung von Geschäftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuchs (code civil) angezeigt wurde oder ihre Zustimmung erhalten hat.

Art. 10. Rückerwerb von Geschäftsanteilen. Die Gesellschaft ist im Rahmen der Regelungen des Gesetzes befugt, eigene Geschäftsanteile zurück zu erwerben

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 11. Geschäftsführung. Die Geschäfte der Gesellschaft werden von mindestens einem Geschäftsführer geführt. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, bilden die Geschäftsführer einen Verwaltungsrat, der zwingend in zwei Kategorien von Geschäftsführern, bezeichnet als "Geschäftsführer der Kategorie A" und "Geschäftsführer der Kategorie B", aufgeteilt ist.

Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein. Wenn nur ein Geschäftsführer bestellt wurde, hat dieser eine Geschäftsführer sämtliche Befugnisse des Verwaltungsrats.

Bei mehreren Geschäftsführern wird jeder Geschäftsführer entweder als Geschäftsführer der Kategorie A oder als Geschäftsführer der Kategorie B bestellt und bezeichnet. Ihre Vergütung wird durch Beschluss der Gesellschafterversammlung mit einfacherer Mehrheit der abgegebenen Stimmen oder (gegebenenfalls) durch den Alleingesellschafter festgesetzt. Die Vergütung der Geschäftsführer kann durch Beschluss mit den gleichen Mehrheitsvoraussetzungen abgeändert werden.

Die Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) der Alleingesellschafter kann den/die Geschäftsführer jederzeit und mit sofortiger Wirkung abberufen und ersetzen.

Werden mehrere Geschäftsführer bestellt, treffen sie ihre Entscheidungen im Rahmen von Verwaltungsratssitzungen.

Der Verwaltungsrat wählt aus der Mitte seiner Mitglieder einen Vorsitzenden, der im Falle von Stimmgleichheit bei seiner Wahl kein Stimmrecht hat. Der Vorsitzende leitet alle Sitzungen des Verwaltungsrats. In Abwesenheit des Vorsitzenden hat ein anwesender und zu diesem Zwecke von den anderen anwesenden Geschäftsführern mit einfacher Mehrheit der anwesenden Geschäftsführer bestimmter Geschäftsführer den Vorsitz. Der Verwaltungsrat kann einen Schriftführer, der kein Geschäftsführer sein muss, für die Anfertigung der Protokolle der Verwaltungsratssitzungen oder andere vom Verwaltungsrat näher bezeichnete Aufgaben ernennen.

Der Verwaltungsrat trifft sich auf Einladung eines Geschäftsführers am in der Einladung angegebenen Ort.

Einladungen zu Verwaltungsratssitzungen sind den Geschäftsführern mindestens drei (3) Tage vor der Sitzung zu übermitteln, es sei denn, es besteht ein Notfall oder besondere Dringlichkeit, welche im Sitzungsprotokoll festzustellen sind.

Jede Einladung gibt Datum, Uhrzeit und Ort sowie den Gegenstand der Sitzung an.

Einladungen können durch jeden Geschäftsführer mündlich, schriftlich, per Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen.

Vor einer Einladung kann durch Zustimmung aller Geschäftsführer in schriftlicher Form oder per Fax, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel abgesehen werden.

Die Sitzung kann ohne vorherige Einladung abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Eine separate Einladung ist nicht erforderlich für Sitzungen, deren Datum, Uhrzeit und Ort in einem vorherigen vom Verwaltungsrat gefassten Beschluss bestimmt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei Verwaltungsratssitzungen von einem anderen Geschäftsführer vertreten lassen, wenn er diesen schriftlich oder per Fax, Telegramm, Email, Telex oder ein anderes angemessenes Kommunikationsmittel bevollmächtigt hat.

Ein Geschäftsführer kann mehrere Geschäftsführer vertreten.

Die Geschäftsführer können an Verwaltungsratssitzungen per Telefon, Videokonferenz oder durch ein anderes angemessenes Kommunikationsmittel, das es allen an der Sitzung teilnehmenden Personen erlaubt, sich zur gleichen Zeit zu hören, teilnehmen. Eine Verwaltungsratssitzung, die über solche Kommunikationsmittel abgehalten wurde, gilt als in Luxemburg abgehalten.

Der Verwaltungsrat ist nur beschluss- und handlungsfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, darunter mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B.

Die Teilnahme an Sitzungen über eines der vorgenannten Kommunikationsmittel steht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung gleich.

Stimmabgaben können auch per Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen, vorausgesetzt, dass im letzten Fall die Stimmabgabe schriftlich oder per Fax, Telegramm, Email oder Telex bestätigt wird.

Entscheidungen des Verwaltungsrats werden mit einer Mehrheit der an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen, vorausgesetzt dass mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B den Beschlüssen zugestimmt haben.

Die Beratungen des Verwaltungsrats werden in einem Protokoll festgehalten, das vom Vorsitzenden oder von einem Geschäftsführer der Kategorie A gemeinsam mit einem Geschäftsführer der Kategorie B unterzeichnet wird. Jede Abschrift oder Auszug des Protokoll ist vom Vorsitzenden oder von einem Geschäftsführer der Kategorie A gemeinsam mit einem Geschäftsführer der Kategorie B zu unterzeichnen.

Schriftliche Beschlüsse, denen alle Geschäftsführer zugestimmt haben und die diesen unterzeichnet sind, stehen auf einer Verwaltungsratsitzung gefassten Beschlüssen gleich.

In diesen Fällen, können schriftliche Beschlüsse entweder in einem einzelnen Dokument oder in mehreren Dokumenten gleichen Inhalts dokumentiert werden.

Schriftliche Beschlüsse können durch normale Post, Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessenen Telekommunikationsmittel übermittelt werden.

Art. 12. Befugnisse der Geschäftsführer. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) dem Alleingesellschafter vorbehalten sind, stehen dem Verwaltungsrat oder (gegebenenfalls) dem Einzelgeschäftsführer zu.

Gegenüber Dritten hat der Einzelgeschäftsführer oder bei mehreren Geschäftsführern der Verwaltungsrat die Befugnis, in jeglicher Hinsicht im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft in Einklang stehen, vorausgesetzt, dass die Vorschriften dieser Satzung eingehalten werden.

Art. 13. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift ihres Einzelgeschäftsführers und, wenn es mehr als einen Geschäftsführer gibt, durch die gemeinschaftliche Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

Art. 14. Unterbevollmächtigung und Stellvertretung eines Geschäftsführers. Der Verwaltungsrat oder (gegebenenfalls) der Einzelgeschäftsführer können einzelfallbezogen für bestimmte, eingegrenzte Angelegenheiten Untervollmachten an einen oder mehrere Stellvertreter erteilen, die keine Gesellschafter oder Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen.

Der Verwaltungsrat oder (gegebenenfalls) der Einzelgeschäftsführer wird die Befugnisse, Pflichten und (gegebenenfalls) Vergütung seiner Stellvertreter, die Dauer der Stellvertretung sowie ihre anderen relevanten Voraussetzungen festlegen.

Art. 15. Vergütung der Geschäftsführer. Die Vergütung von Geschäftsführern, die zu einem späteren Zeitpunkt zusätzlich zu oder als Ersatz für die Gründungsgeschäftsführer bestellt werden, wird durch Beschluss der Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) den Alleingesellschafter festgesetzt.

Art. 16. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt dass solche Verbindlichkeiten in Einklang mit den Bestimmungen dieser Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlungen

Art. 17. Befugnisse der Gesellschafterversammlungen. Der Alleingesellschafter verfügt über alle Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung zustehen.

Falls es mehrere Gesellschafter gibt, kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der Geschäftsanteile, die er hält, an Gemeinschaftsentscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter verfügt über der Anzahl seiner Geschäftsanteile entsprechende Stimmrechte.

Ein Gesellschafter kann eine anderen Person, die kein Gesellschafter sein muss, bevollmächtigen ihn bei Gesellschafterversammlungen zu vertreten, vorausgesetzt, dass die Vollmacht schriftlich erteilt wird, wobei sie per Fax, Email, Telegramm, Telex oder jedem anderen angemessenen schriftlichen Kommunikationsmittel übermittelt werden kann.

Gesellschafterbeschlüsse sind wirksam getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die zusammen mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden. Beschlüsse zur Änderung der Satzung oder zur Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen, vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes, einer Mehrheit der Gesellschafter, die gemeinsam mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals halten.

Gesellschafterbeschlüsse können unter der Voraussetzung, dass die Anzahl der Gesellschafter der Gesellschaft fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, anstatt auf einer Gesellschafterversammlung, schriftlich durch alle Gesellschafter gefasst werden. In einem solchen Fall wird jedem Gesellschafter ein schriftlicher Entwurf der Beschlüsse übersandt, die dieser dann unterzeichnet. In dieser Form gefasste schriftliche Beschlüsse in einem oder mehreren Dokumenten haben dieselbe Wirksamkeit wie auf einer Gesellschafterversammlung gefasste Beschlüsse.

Jede Bezugnahme in dieser Satzung auf Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beinhaltet die Möglichkeit der schriftlichen Beschlussfassung, sofern die Gesamtzahl der Gesellschafter der Gesellschaft fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt.

Kapitel V. - Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Nach dem Ende eines jeden Geschäftsjahres wird der Jahresabschluss der Gesellschaft vorbereitet und der Geschäftsführer oder bei mehreren Geschäftsführern der Verwaltungsrat nimmt eine Inventarisierung vor, welche die Angabe der Werte des Vermögens und der Höhe der Verbindlichkeiten der Gesellschaft, die Bilanzerstellung und die Erstellung der Gewinn- und Verlustrechnung umfasst.

Jeder Gesellschafter kann die Bücher und Aufzeichnungen der Gesellschaft, die vorgenannte Inventarisierung, insbesondere die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung, am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 19. Gewinnverwendung und - Verteilung. Der Nettogewinn der Gesellschaft ergibt sich aus dem im Jahresabschluss festgestellte Bruttogewinn abzüglich der allgemeinen Kosten, Abschreibungen und Aufwendungen. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt, bis die Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der Restbetrag des Nettogewinns kann frei an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Beteiligung an der Gesellschaft ausgeschüttet verteilt werden.

Ungeachtet der vorstehenden Regelung kann der Einzelgeschäftsführer oder gegebenenfalls der Verwaltungsrat auf der Basis einer vom Verwaltungsrat oder gegebenenfalls dem Einzelgeschäftsführer vorbereiteten Rechnungslegung, aus der hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, entscheiden, vor Ende des laufenden Geschäftsjahrs Zwischendividenden zu zahlen, wobei Voraussetzung ist, dass der zu verteilende Betrag die seit dem Ende des letzten Geschäftsjahrs erzielten Gewinne, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Reserven, und verringert um die vorgetragenen Verluste und Beträge, die der Rücklage im Einklang mit dem Gesetz oder der Satzung zuzuführen sind, nicht übersteigen darf.

Kapitel VI. - Auflösung - Liquidation

Art. 20. Auflösungsgründe. Die Gesellschaft wird bei Tod, Geschäftsunfähigkeit oder Insolvenz eines Gesellschafters oder einem vergleichbaren Ereignis nicht aufgelöst. Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Gesellschafterversammlung mit der für Satzungsänderungen erforderlichen Mehrheit aufgelöst werden.

Falls die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann der Alleingesellschafter entscheiden, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren, wenn alle Vermögenswerte der Gesellschaft, bekannt oder unbekannt, auf diesen Alleingesellschafter übertragen werden.

Art. 21. Liquidation. Nach Auflösung der Gesellschaft, wird ihre Liquidation durch einen oder mehrere von den Gesellschaftern bestellte Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt; ihre Befugnisse und Vergütung werden durch die Gesellschafter festgelegt.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht

Art. 22. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes.

Übergangsregelungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Errichtung dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2016.

Zeichnung - Zahlung

Die zwölftausendfünfhundert (12.500) Geschäftsanteile, die das gesamte Gesellschaftskapital ausmachen wurden von Joerg Kollmeier und Harald Müller zu je 50% (jeweils 6.250 Geschäftsanteile) vollständig gezeichnet und in bar eingezahlt.

Der Betrag von zwölftausendfünfhundert EUR (EUR 12.500,00) steht der Gesellschaft zum jetzigen Zeitpunkt frei zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Beschluss der Gesellschafter

Unmittelbar nach der Errichtung der Gesellschaft, haben die Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital jeweils zur Hälfte halten und die an die Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse ausüben, folgende Beschlüsse gefasst:

- (1) Die nachfolgenden Personen werden für unbestimmte Dauer als Geschäftsführer der Kategorie A bestellt:
 - Herr Joerg Kollmeier, wohnhaft in Chalchrain 12, CH-6315 Oberägeri, Schweiz
 - Herr Harald Müller, wohnhaft in Ul. Wilenska 42, PL-80-215 Gdansk, Polen
- (2) Die nachfolgenden Personen werden für unbestimmte Dauer als Geschäftsführer der Kategorie B bestellt:
 - Herr Barry Black, wohnhaft in 19, Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg,, Großherzogtum Luxemburg
 - Herr Nicolas Schreurs, wohnhaft in 19, Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg

(3) Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in 19 Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche von der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung getragen oder in Rechnung gestellt werden, werden auf ungefähr eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400.-).

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in Deutsch abgefasst worden ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; auf Wunsch derselben erschienenen Parteien soll, im Falle eines Abweichens des englischen und deutschen Textes, die deutsche Version maßgebend sein.

WORÜBER Urkunde, aufgenommen am zu Beginn der Urkunde genannten Tag

Nach Vorlesung der vorliegenden Urkunde gegenüber der erschienenen Person, wie vorerwähnt handelnd, dem Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat die Bevollmächtigte die vorliegende Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

The English translation of the previous text follows.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-first day of March,

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Mr Joerg Kollmeier, born on 2 February 1967 in Bünde (Germany), residing at Chalchrain 12, CH-6315 Oberägeri, Schweiz

and

2. Mr Harald Müller, born on 8 December 1956 in Schwinge J/Fredenbeck (Germany), residing at Ul. Wilenska 42, PL-80-215 Gdansk, Polen

Both hereby represented by Bastian Bubel, born on 19 February 1982, having his professional address at Westhafenplatz 1, 60323 Frankfurt am Main, by virtue of a power of attorney given under private seal on 15 March 2016.

The said power of attorneys, initialed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Objects, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "ARGO CAPITAL PARTNERS Beteiligungsgesellschaft I" (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Act"), as well as by these Articles of Association (hereinafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg city. The manager or, where there should be two or more managers, the board of managers is authorized to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Luxembourg city.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the sole manager or, should there be two or more managers, by the board of managers.

The Company may establish offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or undertakings, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company shall in particular act as general partner in (special) limited partnerships to be established with ARGO CAPITAL PARTNERS Investment S à r.l, and take over the management in these (special) limited partnerships.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all legally permitted commercial or financial transactions, including all transactions relating to real estate or moveable property,

The Company will not enter into any transaction that might cause that its activity might be considered as a regulated activity in the financial sector.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realized net losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Shareholders' rights to distributions. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion of its participation to the number of shares issued.

Art. 8. Indivisibility of shares. Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and therefore only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfers of Shares. If the Company only has one single shareholder, the shares of the single shareholder are freely transferable.

If the Company has two or more shareholders, its shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Share transfers are only valid vis-à-vis the Company or third parties after having been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code (code civil).

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Chapter III. - Management

Art. 11. Management. The Company will be managed by at least one manager. If more than one manager is to be appointed, the managers will form a board of managers which is on a mandatory basis divided into two categories of managers, referred to as "Category A Manager" and "Category B Manager".

Managers do not need to be shareholders of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

In the case where there are more than one manager, each manager shall be appointed and designated as either a Category A Manager or Category B Manager. His/her remuneration shall be determined, by resolution of the general meeting of shareholders passed on a simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the managers can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

Where there are two or more managers, their decisions are taken during board meetings.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which shall not have a casting vote for his/her appointment in case of tie vote. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the other managers shall determine with the simple majority of the managers being present or represented at the meeting a pro tempore chairman who presides the meeting. The board of managers may appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by a managers at the place indicated in the meeting invitation.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) days in advance of such meeting except in the event of emergency or special urgency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the date, time and place of the meeting and the nature of the issue to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at dates, times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

Any manager may be represented at any meeting of managers by another manager by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, the other manager as his/her proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers' meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. A board meeting which has been held via such communication means shall be deemed as having taken place in Luxembourg.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, among them at least one Category A Manager and one Category B Manager.

Participation in a meeting by the aforementioned means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing or by facsimile, telegram, email, telex.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating in the meeting or being duly represented, provided that at least one Category A Manager and one Category B Manager approved the resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the chairman or one Category A Manager and one Category B Manager. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or one Category A Manager jointly with one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the Managers. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager, or, where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, where there are two or more managers, by the joint signature of a Category A Manager and a Category B Manager.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of a Manager. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may on a case by case basis sub-delegate its/his/her powers for specific and limited tasks to one or several ad hoc agents who do not need to be shareholders or managers of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of any agent, the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

Art. 15. Remuneration of Managers. The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).

Art. 16. Liabilities of the Manager. The managers do not by reason of their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable legal provisions.

Chapter IV. - General meetings of shareholders

Art. 17. Powers of General Meetings of Shareholders. The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

A shareholder may procure his/her/its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who does not need to be a shareholder, provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. Resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with a written draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts instead of a general meeting shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25).

Chapter V. - Business year - Balance sheet

Art. 18. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the aforementioned inventory, especially the balance sheet and the profit and loss account, at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits. The net profits of the Company are represented by its gross profits stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses. Five per cent (5%) of the annual net profits of the Company are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his/her/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Act or the Articles.

Chapter VI. - Winding-up - Liquidation

Art. 20. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, legal incapacity, insolvency or any comparable incidence of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If the Company has only one shareholder, this single shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it, provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole shareholder.

Art. 21. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholders, who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Interim provisions

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed and fully paid up in cash by

Joerg Kollmeier and Harald Müller, each 50% (each 6.250 shares)

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the signing notary.

Resolutions of the shareholders

Immediately following incorporation of the Company, the shareholder, representing the entire subscribed share capital and exercising the powers devolved upon the meeting, passed the following resolutions:

(1) The following persons are appointed as Category A Manager for an undetermined period:

- Mr Joerg Kollmeier, residing at Chalchrain 12, CH-6315 Oberägeri, Switzerland
- Mr Harald Müller, residing at Ul. Wilenska 42, PL-80-215 Gdansk, Poland

(2) The following persons are appointed as Category B Manager for an undetermined period:

- Mr Barry Black, residing at 19, Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr Nicolas Schreurs, residing at 19, Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(3) The Company shall have its registered office at 19, Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever that shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400,-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks German and English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in German followed by an English version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us, the notary, the present deed.

Signé: B. Bubel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 mars 2016. Relation: 2LAC/2016/6717. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016101699/481.

(160074207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Novalux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 200.527.

Par la présente, j'ai l'honneur de démissionner de mon mandat d'Administrateur au sein de la société NOVALUX INVESTMENT S.A., inscrite au RSCL sous le numéro B200527, dans le cadre de la convention signée le 24 septembre 2015, et ce avec effet immédiat.

Strassen, le 31 décembre 2015.

Madame Isabelle SCHAEFER.

Référence de publication: 2016103509/11.

(160075131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Novalux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 200.527.

Par la présente, j'ai l'honneur de démissionner de mon mandat d'Administrateur au sein de la société NOVALUX INVESTMENT S.A., inscrite au RSCL sous le numéro B200527, dans le cadre de la convention signée le 24 septembre 2015, et ce avec effet immédiat.

Strassen, le 31 décembre 2015.

Madame Kahrien LERBS.

Référence de publication: 2016103510/11.

(160075131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.